Réf. Farde e-Assemblées : 2659180

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/06/2025

Objet : Mise à disposition des locaux situés rue de Manchester 13-15 à 1080 Bruxelles.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition des locaux situés à la rue de Manchester 13-15, 1080 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et l'asbl "Recyclart" dans le cadre de l'organisation des activités suivantes «Festival Isac 2025», «Try out, Festival, arts chorégraphiques, arts plastiques» aux périodes suivantes :
- Pré-Résidence du 13/05/2025 au 16/05/2025,
- Résidence du 16/06/2025 au 25/06/2025,
- Festival du 26/06/2025 au 27/06/2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et l'asbl "Recyclart" est adoptée.

Annexes :

CONVENTION (Consultable au Secrétariat des Assemblées)